

## Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

### Public concerné

- Référent- Référente CSE en région Centre-Val de Loire
- Délégué.e Syndical.e

### Nombre participant.e.s par date

6 personnes minimum  
12 personnes maximum

### Formatrice

Co-formation  
Catherine COQUILLAT  
Juriste CIDFF

### Durée

1 jour (7h00)

### Lieu

Aract Centre-Val de Loire - Orléans  
Selon la composition géographique du groupe, un autre lieu pourra être décidé

Possibilité d'une autre modalité de formation, autre que présentielle selon la situation sanitaire

### Dates

22 Avril  
11 Mai  
24 Juin  
14 Septembre

### Prix

500 € par stagiaire

Après une année d'expérimentation auprès des entreprises pour la prévention des agissements sexistes et des violences sexuelles, il ressort que la formation des référent.e.s harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE est nécessaire pour agir efficacement. Ce module d'une journée propose de donner les bases pour accueillir, informer et orienter les victimes d'agissements sexistes et de violences sexuelles.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Approfondir les notions sur les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail
- Identifier les mécanismes d'emprise et les impacts des agissements sexistes et des violences sexuelles au travail
- S'approprier les différents outils pour le recueil de la parole des victimes
- Construire les différentes étapes de la prise en charge dans le cadre de la prévention tertiaire

### PROGRAMME

- **Phase 1 - De quoi parle-t-on ?**  
Outils interactifs,
- **Phase 2 - Cadre juridique et démarche de prévention**  
Volet disciplinaire et volet pénal  
Obligations  
La démarche de prévention des risques professionnels
- **Phase 3 - Stratégies de l'agresseur et impacts sur les victimes**  
Vidéos d'experts et mise en débat  
Analyse de cas pratiques issus de situations de salarié.e.s
- **Phase 4 - La prise en charge des victimes**  
L'entretien d'accueil : les points de vigilance  
La procédure de prise en charge

## Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

Ce module d'une journée propose de donner les bases pour accueillir, informer et orienter les victimes d'agissements sexistes et de violences sexuelles.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Outils ludo-pédagogiques
- cas pratiques à analyser
- échanges d'expériences
- construction de supports

### ÉVALUATION

Une grille d'évaluation sera réalisée à chaud à la fin de la dernière journée et au bout de six mois, les participants recevront une évaluation à réaliser en ligne pour permettre de tracer les compétences acquises.



# Bulletin d'inscription

À retourner à [g.mangenot@anact.fr](mailto:g.mangenot@anact.fr)

## Prévention et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail

### Entreprise :

Nom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... N° de SIRET: ..... CODE APE : .....

### Responsable formation :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Email : .....

### Signataire de la convention :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Email : .....

### Participant \* :

Mme  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : ..... Email : .....

### Date de formation \* :

22 Avril 2021  11 Mai 2021  24 Juin 2021  14 Septembre 2021

### Règlement de la formation \* : Merci de cocher l'organisme qui règle la formation

Le coût de la formation (500 € par participant incluant les documents pédagogiques) est payable à la signature de la convention.

**Entreprise :** .....

**Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :** .....

**OPCO (nom, adresse) :** .....

Si nous ne recevons pas d'accord de prise en charge de l'OPCO, en amont de la formation, la facture sera établie au nom de l'entreprise

Responsable de traitement : Chargée de l'administration des formations externes de l'Aract Centre-Val de Loire : [g.mangenot@anact.fr](mailto:g.mangenot@anact.fr)

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné au service formation de l'Aract et sont utilisées aux seules fins de « gestion des stages ». La durée de conservation de ces données est de 3 ans. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à [g.mangenot@anact.fr](mailto:g.mangenot@anact.fr). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Date :

Cachet et signature obligatoires